

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Leçon de l'Ancien Testament

Celui qui met le trouble dans sa maison par ses dépenses excessives ne possèdera que du vent ; et l'insensé qui néglige ses affaires, sera assujéti au sage, qui profitera de sa mauvaise conduite.

Où il n'y a personne pour gouverner, le peuple périt ; où il y a beaucoup de bons conseils, là est le salut.

Où il n'y a point de bœufs qui labourent la terre, la grange est vidée. (*Prov.*)

STABAT

Dans ce supplice atroce où son âme s'abîme,
Elle reste debout, immobile, sublime
Au pied de la croix où son Fils est suspendu !
Elle eût voulu mourir pour Lui qu'elle a perdu...
Sous la pâleur de mort son front se décolore...
Elle meurt en vivant pour Celui qu'elle adore !
Pour elle plus rien n'est... et son œil ne voit plus
Que le bois sur lequel vient d'expirer Jésus...
Il est mort dans son corps, Elle meurt dans son âme
Où s'est dressée aussi la croix, gibet infâme.
« O mères ! qui savez le prix d'un tel malheur,
Est-il une douleur semblable à sa douleur ? »...

(DIURNAL DE MARIE.)

Causeries sur le spiritisme

Mais ce qui met le comble à la stupéfaction de ceux qui ignorent l'histoire, dit l'excellent auteur auquel nous empruntons les éléments de ces causeries, c'est la condescendance de certaines apparitions sensibles et, en apparence, matérielles.

Parfois, ce sera une jeune fille qui se donne pour une Chinoise ou une Babylonienne ayant vécu en des temps anciens ou modernes. Elle converse familièrement avec l'assemblée, se laisse serrer la main, que chacun sent chaude en la touchant. Telle autre se laisse photographier, même dans l'obscurité.

Les matérialisations du chimiste Crookes, savant estimé, sont célèbres.

Il a examiné de près la réalité des principaux phénomènes vantés par les spirites, il a pris les précautions les plus minutieuses pour ne pas être trompé, et il a été forcé d'admettre ce qu'il avait jugé impossible.

Il affirmait, en dernier lieu, avoir, grâce à l'influence d'un médium puissant, joui, pendant trois ans, de la fréquente apparition d'une jeune fille qui se disait Indienne, toujours vêtue de vêtements blancs et d'un turban. Elle circulait familièrement par la maison, s'entretenait avec Mde Crookes et ses fils.

Toutefois, elle n'arrivait pas toute formée du dehors. Elle prenait naissance au sein d'un nuage azuré. On voyait la masse vaporeuse prendre des lignes et des contours, s'animer, se colorer, on apercevait la vie entrant dans le fantôme, les pupilles scintiller, le cœur palpiter. Le professeur a pu la photographier, autant de fois qu'il l'a voulu, et constater les pulsations de son cœur. Crookes a pu s'assurer que le corps du fantôme était formé de chair et d'os, et que le sang y circulait.

Tout ceci ne l'empêchait pas de disparaître tous les soirs, sans prendre congé de son hôte. Finalement, elle déclara sa mission terminée, et disparut pour toujours.

Qu'on ne réclame pas, pour le moment, dit Franco, l'explication philosophique ni de ces faits ni d'autres faits spirites : nous la donnerons en son lieu.

Nous avons déjà dit un mot des médiums, dont la fonction est devenue très lucrative.

Peut-on les classer tous sous la même étiquette ?

Le grand pontife du spiritisme va nous répondre et nous en donner la liste. Il les partage en classes, d'après leurs aptitudes à obtenir des esprits tels effets plutôt que tels autres.

Il y a les médiums *batteurs*, les *moteurs*, les *transportateurs*, par l'influence desquels les esprits frappent et bouleversent les meubles, soulèvent les objets et les personnes. Ceux qui semblent s'en rapprocher, sont les médiums *mécaniciens*, en la présence desquels les meubles s'agitent et se combattent entre eux.

Il y a les médiums des *apparitions*, les médiums *guérisseurs*, auxquels se rattachent les médiums charlatans, qui ne sont que des fripons. Il y a les médiums *musicistes*, propres à provoquer des harmonies sans instruments de musique ; les *auditifs*, qui entendent la voix des esprits ; les *voyants*, qui les voient et les font voir ; les *parlants*, par la langue desquels les esprits parlent ; les *psychographes*, par la main desquels les esprits écrivent ; les *pneumatographes*, qui font écrire les esprits eux mêmes.

Ce n'est pas tout.

Il y a les médiums *dissertateurs*, par le ministère desquels les esprits transmettent aux initiés des essais littéraires, des théories de religion, de philosophie, de morale, de politique, de beaux-arts.

Ce sont ces derniers qui ont fabriqué peu à peu tout le système de croyances qui règnent parmi les confrères spirites.

Mais ceux qui occupent le premier rang, ce sont les médiums *matérialisateurs*, c'est-à-dire capables d'introduire des esprits qu'on peut voir et toucher, comme nous l'avons déjà dit.

Il y a encore les médiums, *facultatifs*, *involontaires*, torpilles naturelles, dit Franco, les *sensitifs* et une légion de *somnambules*, *d'intuitifs*, *d'inspirés*, *d'extatiques*, de *prescients*, de *prophétiques*, dont les qualités correspondent à leur noms.

Il y a en outre, les *nocturnes*, qui n'agissent que dans les ténèbres ; les *évocateurs*, qui excellent à obtenir l'arrivée des esprits désirés ; les *excitateurs*, qui ont le pouvoir de faire surgir la médianité chez les autres, plus une foule de novices, *d'expérimentés*, de *laconiques*, de *prolixes*, etc.

Patience ! Nous n'avons pas encore fini cette nomenclature, mais nous achevons.

Il y a les médiums *obsédés*, c'est-à-dire continuellement vexés par quelque esprit importun ; les médiums *fascinés*, c'est-à-dire trompés par des esprits pervers ; les médiums *subjugés*, c'est-à-dire dominés par les esprits ; les médiums *vicieux*, *indifférents*, *menteurs*, *jalous*, *ambitieux*, *obscènes*.

Depuis Allan Kardec, jusqu'à présent, rien n'est changé en substance. Aujourd'hui encore, il faut le secours du médium, surtout dans les assemblées spirites, spécialement pour les phénomènes les plus relevés

Cependant, il est établi pour nous, dit Franco, que dans un très grand nombre de cas, les spirites se soucient fort peu des médiums. Ils entrent par eux-mêmes en communication avec les esprits. A Florence et ailleurs, on nous a parlé de spirites

qui, en frappant sur leur table de nuit, entendent aussitôt la réponse de l'esprit familier et entrent avec lui en conversation. Le professeur Chiaia, célèbre spirite napolitain, affirme qu'il en est ainsi pour lui-même.

D. G.

Résumé du jugement du Conseil Privé

1^o Leurs Seigneuries partagent l'opinion de la majorité de la Cour Suprême, et croient que les points principaux du litige n'ont pas été résolus par la décision donnée dans la cause de Barrett, ou par quelque un des principes que comportait cette décision.

2^o L'appel au gouverneur-général en conseil, dont il est question dans les mémoires et requêtes, est basé sur l'article 22 de l'acte de Manitoba, 1870, et sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

3^o Leurs Seigneuries sont d'opinion que le second sous-paragraphe de la clause 22 de l'Acte de Manitoba s'applique à la question en litige, et que l'appel au gouverneur-général en conseil est admissible en vertu de cette disposition, pour les motifs exprimés dans les Mémoires et Pétitions, en autant que les actes de 1890 ont affecté les droits et les privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'instruction publique.

4^o Il ne peut être douteux que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord (excepté les parties spécialement applicables à une seule des provinces dont le Dominion était composé en 1870) a été rendu applicable à la province de Manitoba.

5^o C'est pourquoi, considérant comme établi que le second sous-paragraphe de la clause de l'Acte de Manitoba s'applique aux droits et aux privilèges de la minorité catholique romaine, acquis par législation après l'Union, il s'agit d'examiner si ces droits ou ces privilèges sont affectés par les statuts de 1890.

6^o Il est impossible de dire que les droits et privilèges de la minorité catholique romaine au sujet de l'instruction publique qui était donnée avant 1890, n'ont pas été affectés.

8^o Leurs Seigneuries décident que le gouverneur général en conseil possède le pouvoir de donner les déclarations et ordres *rémediateurs*, demandés par les Mémoires et les Pétitions, qu'il a juridiction en cette matière, et que l'appel est bien fondé.

Quant au mode à suivre, c'est l'affaire des autorités auxquelles la chose est confiée par le statut.

Il n'appartient pas à Leurs Seigneuries d'intimer les mesures précises à adopter. Le caractère général de ces mesures semble assez clairement indiqué par le troisième paragraphe de la clause 22 de l'Acte de Manitoba. Il n'est aucunement essentiel de passer à nouveau les statuts abrogés par la loi de 1890, non plus que de faire loi les dispositions précises de ces statuts.

Le système d'instruction publique incorporé par les actes de 1890, a comblé les vœux et suppléé aux besoins de la grande majorité des habitants de la province. Or, toute cause légitime de plainte disparaîtrait, si ce système était complété par des dispositions qui feraient disparaître les griefs sur lesquels est basé l'appel et, s'il était modifié de façon à donner effet à ces dispositions.

A mettre en pratique

« Il ne faut pas parler aujourd'hui et demain, il ne faut pas s'associer aujourd'hui et demain, il faut parler toujours, écrire toujours, pétitionner toujours, s'associer toujours, jusqu'à ce que le but soit atteint et le droit satisfait. Il faut laisser la patience de l'injustice et forcer la main à la Providence ».

(O'CONNELL).

Images des personnes non canonisées

La Sacrée Congrégation des Rites, dans sa réunion du 14 août 1894, a pris une décision qui modifie, au sujet des images des personnes non canonisées, un décret du 24 mars 1860 :

Les images des personnes mortes en odeur de sainteté, mais non encore béatifiées ou canonisées, ne peuvent être placées d'aucune manière sur les autels, ni en dehors des autels, être représentées avec l'auréole, les rayons et les autres marques de la sainteté. Cependant, les images de ces personnes, ainsi que leurs actions et leurs œuvres, peuvent être retracées sur les murs des églises ou dans les vitraux, pourvu que ces images ne représentent, d'une part, aucune marque de culte ou de sainteté, et d'autre part, n'aient rien de profane ou d'étranger aux usages de l'Eglise.

Erection canonique des paroisses catholiques

Dans la fameuse cause d'érection canonique de la paroisse de Saint-Blaise, il a été jugé par le Conseil Privé :

1^o Que les tribunaux civils de la province de Québec n'ont aucune juridiction relativement à l'érection canonique des paroisses.

2^o Que cette érection canonique est du ressort exclusif des autorités ecclésiastiques, c'est-à-dire de l'évêque de chaque diocèse.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Malgré les éloges que j'ai cru devoir adresser à l'ouvrage du Dr Bataille, je dois reconnaître qu'il n'est pas bon pour tout le monde, et je ne conseillerais pas à un père de famille d'en permettre la lecture à sa femme, ni à ses enfants dont l'esprit ne serait pas encore assez équilibré. Mais il est très utile, sinon urgent, que les hommes instruits, ceux notamment qui exercent une certaine influence autour d'eux, aient une connaissance suffisante des principaux sujets qu'il traite ; car, je ne puis cesser de le redire, tout annonce que nous sommes à la veille d'une recrudescence de l'action satanique. Sans doute, le clergé est là qui, sous la conduite de ses évêques, ne se fera pas faute de sonner le clairon d'alarme, quand il en sera besoin. Mais si la classe instruite des laïques, plus ou moins raisonneuse, n'est prête à seconder les efforts du prêtre ; si, au contraire, ceux que le peuple a coutume de considérer comme des savants, traitent de chimériques les adjurgations parties du haut de la chaire, n'est-il pas à craindre que le grand nombre des fidèles ne les regarde comme enfantées par des cerveaux malades, quoique bien intentionnés ?

Mon but est donc, en répondant à tes désirs, de publier cette étude afin d'attirer, autant que possible, l'attention des hommes lettrés et sérieux sur cet ouvrage et autres du même genre. C'est pourquoi il me faut dire quelques mots des sujets les plus scabreux, tout en conservant la décence requise pour le genre de lecteurs auxquels je les destine.

Je vais donc continuer la citation, en ne prenant que ce que je crois être convenable :

« Albert Pike a composé un rituel spécial pour les Godlike-Enchantress. Ces nonnes du diable doivent avoir toujours présents à la pensée les malheurs du magicien de Paphos, le fameux Bar-Jesu dit Elymas.....

« Tout roi d'Italie, tant que la maison de Savoie existera sur le trône et règnera à Rome, est-il dit dans les constitutions rédigées par Pike, aura de droit le titre d'*Eximius-Protecteur*. » Ainsi le roi Humbert est, non seulement trente-troisième, mais encore *Noble Protecteur des Godlike-Enchantress* : c'est, du moins, un titre qu'il a le droit de porter dans la haute-maçonnerie.

« L'ordre religieux satanique des Godlike-Enchantress, qui n'existe que depuis une vingtaine d'années, a été prédit dans

différentes prophéties. C'est peut-être d'une de ces nonnes du diable que naîtra l'Ante-Christ.

« On sait que, d'après la tradition, l'Ante-Christ sera juif. Le secret de la Salette dit que son père sera *un évêque* (sans doute un évêque apostat, gagné secrètement au satanisme), et sa mère, *une fausse religieuse*

« Evidemment ceci n'indique pas qu'une Godlike-Enchantress mettra au monde l'Ante-Christ ; mais ce passage du secret de la Salette mérite d'être rapproché des révélations de la sœur de Nativité, et alors la lumière se fait plus vive.

« Que dit, en effet, la sœur de Nativité dans ses révélations?... Lisez ; c'est frappant :

« Pour mieux contrefaire les institutions de l'Eglise, les impies établiront de prétendues religieuses, qui se voueront, de parole, à la continence et se nommeront par excellence les Epouses des Cantiques ou du Saint-Esprit..... Les révélations, les extases, les ravissements de corps leur arriveront sous les yeux de tous.. ...Ces prétendus Saints Illuminés s'assembleront de nuit avec les prétendues Epouses des Cantiques..... Je vois qu'une de ces impures doit donner le jour à l'Ante-Christ, qui vraisemblablement aura pour père un des principaux magiciens. »

« Voyez encore ce passage de sainte Hildegarde :

« L'homme de péché naîtra d'une femme impie, qui, dès son enfance, aura été initiée aux sciences occultes et aux artifices du démon ; elle vivra dans le désert (c'est-à-dire retranchée du sein de la société) avec des hommes pervers, et s'abandonnera au crime avec une ardeur d'autant plus effrénée qu'elle s'y croira autorisée par les communications d'un ange. »

« Il me paraît très naturel d'admettre que les Godlike-Enchantress répondent exactement à la définition obtenue par le rapprochement du secret de la Salette et des révélations de la sœur de Nativité et de sainte Hildegarde. En effet, les palladistes sont, dans le sens satanique, les parfaits Illuminés, les vrais Saints (*Kadosch*, saint, consacré). Il ne faut pas oublier non plus que l'expression « Godlike Enchantress » qui a prévalu correspond à l'expression latine de Pike « *Divinæ cantatrices* », soit : divines magiciennes ; et *cantatrix* signifie à la fois « magicienne » et « diseuse d'incantations ». La salle des Cypriennes est le *Nuptorium* ; elles sont les *nuptæ cantatrices*, les magiciennes épousées par les diables ; par conséquent, le terme « Epouses des Cantiques » s'applique parfaitement à elles.

« L'institution va en se développant. Si, aujourd'hui, plusieurs de ses monastères diaboliques se dissimulent sous les apparences de harems musulmans ou d'annexes de lamaseries ou de couvents brahmanes, il est à craindre que quelque jour, si l'institution vient à prendre pied en Europe, elle établisse une de ses communautés sous d'autres dehors trompeurs, encore plus hypocrites ; et vraiment, quand on sait quelle est la mission secrète des *Serpents Roses*, ou se demande si la chrétienté n'assistera pas à cette dernière abomination : un couvent de religieuses soi-disant catholiques et en réalité lucifériennes. »

Maintenant que je viens de nommer les Serpents Roses, il est bon que je t'en dise un mot. Ce sont des diabesses lucifériennes qui ont fourni des preuves d'une perversité et d'une hypocrisie consommées. Le trop notoire Lemmi est l'auteur de cette institution, qui est bien digne d'un tel père. Ces misérables ne sont pas enrégimentées, chacune agissant pour son propre compte, dirigée uniquement par sa haine du Christianisme, et soutenue par les fonds secrets de la haute maçonnerie. Quand cette dernière a sous la main un sujet reconnu propre à cette mission, elle le fait recevoir dans un couvent, à titre de novice, afin qu'elle emploie toute son habileté à corrompre la communauté qui a eu le malheur de lui donner asile. Est-elle découverte, elle sera congédiée comme une mauvaise tête ; et alors on tâchera de l'introduire dans un autre ordre, sous un autre nom, même en changeant de contrée.

Et le but ? dira-t-on. Le but, c'est de corrompre l'élite de l'Eglise et, par elle, la Catholicité tout entière. » N'oublions pas les leçons de l'histoire, dit encore le Dr Bataille. Les Templiers formaient un ordre religieux et militaire qui fut longtemps irréprochable sous tous les rapports ; le Gnosticisme d'Orient réussit à s'y insinuer, et cette chevalerie chrétienne devint une société secrète de diabolisants, tout en sauvegardant les apparences, tout en continuant à faire croire aux hautes vertus des membres de l'ordre. A l'heure qu'il est, un renouvellement de cette abomination se prépare peut-être ; par les Serpents Roses, ou tâte le terrain. »

C'est assez pour ce soir, car il se fait tard. Aussi bien, je vais passer à un autre sujet non moins intéressant et quelque peu plus propre.

A demain.

P. P.

Théologie populaire

La *Bonne Foi* nous rend fidèles à nos promesses, nous préserve de toute fraude et fait de nous des hommes de parole et d'honneur.

La *Modestie* nous fait composer déceimment tout notre extérieur. C'est une règle sage pour nos yeux, notre visage, notre démarche, le choix et la disposition de nos vêtements.

La *Contenance* nous inspire la modération dans toutes les jouissances, particulièrement dans la nourriture et la boisson.

Le *Chasteté*, le douzième et le dernier fruit du Saint-Esprit, est cette vertu forte et austère qui dompte le corps et le soumet à la volonté, aux ordres, à l'empire de l'âme. Par la chasteté, l'âme est véritablement une reine, elle porte le sceptre et tient les sens toujours soumis à la loi salutaire du respect de soi-même et du respect d'autrui, double garantie de l'honneur et de la paix des familles et des sociétés.

Nous pouvons mentionner encore, conséquence de l'effusion du Saint-Esprit dans nos âmes, les huit béatitudes par lesquelles Notre-Seigneur commença son admirable discours sur la montagne, et qui nous montrent en quoi consiste le véritable bonheur.

Jésus voyant un jour une grande multitude rassemblée autour de lui, monta sur une montagne et dit :

« Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume du ciel est à eux.

« Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

« Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

« Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

« Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

« Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.

« Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.

 Les Clercs et le vélocipède

La Sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers, par décret en date du 28 septembre 1894, a approuvé la défense faite par un Evêque à ses clercs, d'aller en vélocipède.

Le *Canoniste Contemporain* dit, après avoir cité ce décret, que les prohibitions de cette nature sont de la compétence des Ordinaires diocésains, et qu'il ne faut pas voir dans l'approbation de cette défense une disposition d'ordre général.

Puis, il cite le passage suivant des *Analecta Juris Pontificii*.

16 décembre — La bicyclette a eu les honneurs d'une discussion à la S. C. des Evêques et Réguliers. L'Archevêque de Milan, cardinal Ferrari, avait envoyé un mémoire dans lequel il refusait aux prêtres de se servir du vélocipède..... Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, avait de son côté adressé un rapport dans le sens opposé, montrant combien ce mode de locomotion pouvait être utile pour les curés de la campagne. La question a été discutée, mais la S. C. n'a pris aucune décision à ce sujet, à cause précisément des divergences de vues qui se manifestaient dans l'épiscopat, et qui montraient que la question n'avait pas encore été suffisamment examinée.

 Saint Jean Népomucène

Il naquit vers le commencement du XIV^e siècle, au pays de Bohême, au village Népomuck, d'où son nom de Népomucène.

Il fut l'enfant du miracle. Sa mère, déjà avancée en âge, l'obtint miraculeusement du ciel par l'intercession de la sainte Vierge.

Une flamme mystérieuse brilla sur son berceau. Et quand la maladie faillit faire de ce berceau une bière, l'intercession de Marie rendit à cet enfant la vie qui s'échappait.

L'enfant reçut au baptême le nom de Jean, nom prédestiné qui lui donnait au ciel, pour patrons et modèles—Jean le précurseur, le fils d'une mère avancée en âge, la voix qui devait tonner dans le désert, la voix qui jamais ne laissa enchaîner le verbe de Dieu, même au prix du sang.—Jean l'Evangéliste aussi, dépositaire fidèle des intimes secrets puisés sur le cœur du Divin Maître.

Toute la vie de Jean Népomucène est là. Comme Jean Baptiste, il sut parler, il osa faire la leçon aux rois. Comme Jean l'Evangéliste, il sut garder les secrets qui n'étaient pas les secrets de l'homme, mais les secrets de Dieu.

Ses parents étaient de pauvre et humble condition.

Dieu, semble-t-il, de préférence, choisit les siens dans cette humble condition qu'il ennoblit jadis, la faisant sienne par sa naissance.

Dans un monastère de l'ordre de Citeaux, non loin de Prague, à l'université de cette dernière ville, il recevait une éducation solide et brillante.

Alors, comme aujourd'hui, l'Eglise facilitait aux plus humbles l'accès de ses foyers de lumière intellectuelle.

Jean de Népomuck avait déjà conquis ses grades de docteur en théologie et en droit canon.

Le disciple pouvait être maître à son tour.

Bientôt revêtu d'une dignité que les anges eux-mêmes envient à l'homme, il enseignait la parole de Dieu dans la chair de vérité.

Prédicateur ordinaire à Notre-Dame de Tein, pasteur d'une paroisse de Prague, son éloquence attirait les foules au pied de sa chaire.

Et de sa bouche, tombait une parole qui n'était pas creuse et vide, inutile sous de vains ornements, laissant mourir d'inanition les intelligences qui s'en nourrissent, mais une parole grave et sereine, une parole utile aux âmes, étant pétrie du plus pur levain des saintes Ecritures et des maximes des saints.

Il ne donnait certes pas la vérité toute nue qui repousse par cette nudité même, il savait la parer des ornements qui la font accepter des plus délicats, mais c'était la vérité toujours, jamais déguisée jusqu'à être défigurée.

Une foule nombreuse venait l'entendre.

Le roi, son auditeur assidu, lui prouve sa satisfaction en le nommant prédicateur de la cour, en même temps que l'archevêque de Prague le fait entrer au chapitre de la métropole.

De riches dignités lui sont encore offertes, même des évêchés.

Il sait décliner ces honneurs, pour se consacrer avec plus de liberté au salut des âmes, par la parole et la mortification, la prière et l'aumône,

Comme dans la ville de Prague, l'action de Jean produisit à la cour les plus salutaires résultats. A sa voix, les pécheurs se convertissaient, et où régnait le vice naguère, on pouvait voir les plus belles vertus germer et s'épanouir.

La reine l'avait choisi pour diriger sa conscience. Sous cette direction à la fois sage et ardente, cette princesse fit, en peu de temps, de sensibles progrès dans la perfection.

Il n'en était pas de même de Wenceslas, son époux. Ce prince s'était laissé aller à tous les désirs de la nature corrompue, à toutes les passions qui sommeillent en nous, attisées au moment favorable par le démon, notre implacable ennemi.

Les passions mettent un bandeau épais sur les yeux de leur victime, l'intelligence s'obscurcit en même temps que s'endurcit le cœur.

L'esprit de ce prince a conçu d'indignes soupçons sur la vertu de la reine, son épouse. Mais il a sous la main—il le croit du moins—un moyen sûr et prompt de vérifier la réalité ou l'inanité de ce soupçon qui brûle son âme. Jean Népomucène est là, élevé par lui aux honneurs et devenu le confesseur de la reine.

Pour prix de sa faveur, il saura lui dire ces secrets mystérieux que le confesseur seul entend.

Il le fait appeler aussitôt.

A cette indigne proposition, le cœur du prêtre a bondi. Sa réponse est un refus formel.

Caresses et menaces, le tyran a tout mis en œuvre pour ébranler sa résolution. Tout a été vain. Wenceslas s'arrête, vaincu devant cette fermeté qu'il ne comprend pas.

Or, quelque temps après, dans un accès de colère étrange, il commandait de mettre à la broche et de brûler à petit feu, un malheureux cuisinier, convaincu d'avoir gravement manqué à ses devoirs professionnels, ayant manqué... un rôti.

Et nul n'osait faire au roi des remontrances. essayer de l'arrêter devant un pareil forfait. Jean Népomucène aura ce courage.

Il paraît devant le prince, comme autrefois Jean-Baptiste devant Hérode, et lui représente l'atrocité du crime qu'il va commettre.

L'empereur pour toute réponse, le fait jeter dans un cachot, et l'y laisse, durant plusieurs jours, privé de tout aliment.

Il comptait sur la faim pour affaiblir sa résolution. Car, il lui faisait offrir la liberté, s'il voulait livrer le secret.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 17; à Saint-Antoine, le 19; au Couvent de Saint-Michel, le 21; à Saint-Germain, le 22; au Château-Richer, le 23. —Il y a eu à Sainte-Croix, le premier dimanche de mars, bénédiction d'un nouveau carillon de cloches, par M. le Chancelier de l'Archevêché.

Rome.—Par le fait de la mort du cardinal Desprez, le Sacré-Collège ne se compose plus que de 61 cardinaux; il y a 11 chapeaux vacants, dont 5 de l'ordre des prêtres et 6 de celui des diacres.

Sur les 61 cardinaux qui composent actuellement le Sacré-Collège, il y a 33 italiens et 28 étrangers. Il y a seulement deux cardinaux plus âgés que Léon XIII : S. E. le cardinal Mertel et S. E. le cardinal archevêque de Vérone.

France.—On se rappelle le *mariage* exclusivement civil de Jeanne Hugo, petite fille de Victor Hugo, et de Léon Daudet, fils d'un Académicien. Eh bien ! ce concubinage a pris fin, puisque Jeanne et Léon viennent de divorcer après quatre ans de vie commune. Les deux parties ont résilié le bail passé devant le maire. Il en va ainsi des unions que l'Eglise ne bénit pas.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf